



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

**Conseil d'Administration
Séance du 14 octobre 2016**

**Présentation de l'Ordre du jour et
Adoption du compte-rendu de séance
du CA du 25 Mars 2015**

Délibération n°01_ADM_16_10_14_OJ_CR

L'an deux mille seize, le 14 octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,
sur convocation de Madame la Présidente en date du 5 septembre 2016.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L75-10.
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 25 mars 2016 ;

La Présidente,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 5 septembre 2016 appelle l'approbation des points suivants :

- Compte rendu de séance du 25 mars 2016,
- Document d'orientation budgétaire 2017,
- Décision modificative 2016,
- Tableau des effectifs,
- Tickets restaurant,
- Egalité femmes-hommes,
- Règlement intérieur,
- Présentation des livrets d'orientation des études et des enseignements,
- Information convention Confucius,
- Cartes d'identification,
- Information marchés,
- Participation Ecole(s) du sud,
- Questions diverses.

M. Philippe Carrion est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2016, transmis pour avis le 6 avril 2016 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 25 mars 2016.

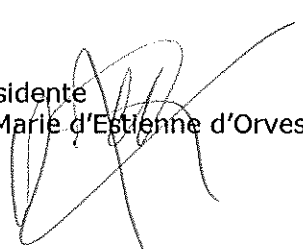
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 14 octobre 2016.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves



Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

